RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 17858

Deloitte & Associés ERNST & YOUNG Audit

Franfinance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Franfinance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Franfinance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Franfinance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I. de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la note 2 bis de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article L. 823-16 du Code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	ERNST & YOUNG Audit
	
Pascal Colin	Luc Valverde

FRANFINANCE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2021

SOMMAIRE

	PAGE
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
HORS BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5 à 11
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	12 à 25
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU HORS BILAN	26 à 27
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT	28 à 35
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCE	36 à 37
INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES	38
INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	39 à 40
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES	41

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2021

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	114 066	132 674
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	2 305 262	2 532 221
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	2 159	2 159
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	339 152	344 171
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	425 271	431 955
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	8 079	7 260
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)	7	7
Autres actifs (Note 7)	22 642	22 091
Comptes de régularisation (Note 8)	17 682	31 968
TOTAL ACTIF	**3 234 320**	**3 504 506**

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2021

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	**2 567 546**	**2 616 207**
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	**19 279**	**25 340**
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	**360 988**	**588 947**
Autres passifs (Note 12)	**39 201**	**29 357**
Comptes de régularisation (Note 13)	**46 919**	**45 873**
Provisions (Note 14)	**15 128**	**14 332**
Capital souscrit (Note 15)	**31 358**	**31 358**
Primes d'émission (Note 15)	**91 495**	**91 495**
Réserves (Note 15)	**9 277**	**9 277**
Subvention d'investissement (Note 15)	**326**	**250**
Report à nouveau (Note 15)	**26 717**	**25 540**
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	**26 087**	**26 530**
TOTAL PASSIF	**3 234 320**	**3 504 506**

FRANFINANCE

HORS BILAN 2021

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés (Note 16)	312 296	472 637
Engagements de garantie donnés (Note 16)	91 165	82 806
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
TOTAL	403 461	555 443

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement reçus (Note 17)		23 488
Engagements de garantie reçus (Note 17)	213 087	242 012
TOTAL	213 087	265 501

FRANFINANCE

COMPTE DE RESULTAT 2021

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	**82 218**	**93 818**
+ Opérations avec les établissements de crédit	-9	-1
+ Opérations avec la clientèle	82 227	93 818
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	**(7 488)**	**(10 624)**
- Opérations avec les établissements de crédit	(9 878)	(11 912)
- Opérations avec la clientèle	(208)	(222)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 598	1 510
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**204 890**	**191 292**
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**(197 130)**	**(197 427)**
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	**21 203**	**19 863**
+ Commissions : produits (Note 19bis)	**22 959**	**28 907**
- Commissions - charges (Note 19bis)	**(4 625)**	**(6 686)**
+ Gains sur opérations financières		
- Pertes sur opérations financières	**(20)**	**(63)**
Produits et charges d'exploitation bancaire	**122 008**	**119 080**
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	**59 381**	**54 185**
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	**(1 346)**	**(1 080)**
Autres produits et charges ordinaires	**58 035**	**53 105**
PRODUIT NET BANCAIRE	**180 042**	**172 185**
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	**(130 424)**	**(127 372)**
- Frais de personnel	(70 943)	(67 652)
- Autres frais administratifs	(59 482)	(59 719)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(2 311)**	**(2 179)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**47 307**	**42 634**
+/- Coût du risque (Note 23)	**(12 035)**	**(12 251)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**35 272**	**30 384**
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	**-1 095**	**-822**
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**34 177**	**29 562**
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	**(8 090)**	**(3 033)**
+/- RESULTAT DE L'EXERCICE	**26 087**	**26 529**

NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX

I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement n° 2014-07, adopté le 26 novembre 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, intègre dans un règlement unique l'ensemble des règlements comptables pris précédemment et applicables au secteur bancaire, sans modifier les prescriptions comptables sur le fond. FRANFINANCE SA fait référence à ce règlement, qui abroge les règlements antérieurs du Comité de la règlementation bancaire et du Comité de la règlementation comptable.

Les états de synthèse sociaux sont présentés en conformité avec les principes décrits au Titre 1 du Livre I du règlement ANC n° 2014-07.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de la SOCIETE GENERALE dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2021 a été marqué principalement par la crise sanitaire liée au Covid-19 et les impacts tant en terme organisationnels qu'opérationnels.

La filiale SOLOCVI a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 08 Mars 2021 dont le boni a été constaté en résultat chez FRANFINANCE. Le boni de confusion constaté en résultat chez FRANFINANCE s'élève à 123 387,53 €.

La filiale tunisienne ISTIKHLASS a été liquidée le 28 Décembre 2021.

FRANFINANCE SA est sous la supervision de la direction de la Banque de Détail France (« BDDF ») de la Société Générale. FRANFINANCE SA continue à mettre en place et à assurer la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA dans le cadre de ses partenariats internationaux. Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2021.

Société Générale garantit ces dossiers, et perçoit à ce titre une commission versée par FRANFINANCE SA.
Par ailleurs, FRANFINANCE SA verse également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

III. **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

A. Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2021.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition (à l'exclusion des frais engagés). En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique «Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue aux règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la Règlementation Bancaire.

Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2021.

C. Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Dans le cadre du déménagement, les biens mobiliers ainsi que les agencements des anciens immeubles ont été mis au rebut. Les nouvelles immobilisations corporelles ont été comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination	• Analyse organique (conception détaillée)

• Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations technique et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou le mode dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Immeubles.....	40 ans
- Logiciels.....	2 à 4 ans
- Projets informatiques.....	3 à 5 ans

Conformément à l'avis 2006-C du comité d'urgence du CNC, les CRC 2002-10 et 2004-06 n'ont pas été appliqués pour les immobilisations données en location dans la mesure où ces immobilisations sont retraitées en location financement dans les comptes consolidés et que la charge de renouvellement incombe au locataire. Les traitements comptables en cours, en matière d'amortissement, ont été maintenus.

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 124.295 K€ à l'ouverture et à 131.271 K€ au 31/12/2021.

D. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.

L'octroi de *crédits à la consommation* est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents,..). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de *crédits aux entreprises* repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.

Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, qui abroge les règlements CRC antérieurs, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 * lorsque la contrepartie à plus de 90 jours d'impayés consécutifs ou lorsqu'il est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
 * lorsqu'il existe une saisine de surendettement
 * lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
 * lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré

* lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit bail, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de *Financement aux entreprises*, pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

En *crédit à la consommation*, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par populations homogènes auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.

De nouvelles directives ont été données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS auxquelles le Groupe est astreint, en particulier les nouvelles déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.

Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé de +30 jours entraine un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watch list) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.

Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement.
Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement

financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer. Ces produits s'élèvent à 10,6M€ à fin Décembre 2021.

Les clients douteux et douteux compromis *entreprises* sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.

Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.

Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.

FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC 2013-02

révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond. FRANFINANCE a décidé d'appliquer cette nouvelle méthode pour la première fois à l'exercice 2021, avec effet rétroactif à comptabiliser dans les capitaux propres d'ouverture.

Effet des changements sur les capitaux propres d'ouverture
L'adoption de cette nouvelle méthode conduit à une reprise de 125 K€ de la provision pour retraite existante, en contrepartie du report à nouveau en capitaux propres.

Présentation des postes de l'exercice précédent retraités selon la nouvelle méthode, pour assurer la comparabilité des exercices :

Poste au bilan - Montants en K€	**31-12-2021 publié**	**31-12-2020 Retraité selon ANC 2013-02**	**31-12-2020 publié**
Passif - Provisions pour risques	5 963 k€	6 070 k€	6 195 k€

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. Impôt sur les sociétés

La société est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.
La loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a modifié le taux normal de l'IS appliqué aux exercices ouverts du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 M€. Ainsi le taux normal d'IS est fixé à 27.5 % au lieu de 31 % pour la fraction du bénéfice excédant 500 000 €.

I. Provisions pour risques

Conformément au règlement 2000-06 du CRC qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 821 k€. Notons qu'il n'est pas prévu d'allouer de jetons de présence au titre de 2021 aux membres du conseil d'administration. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	2021	2020
Créances à vue	112 066	125 679
Créances à terme	2 000	7 000
Créances rattachées	(0)	(5)
Total	114 066	132 674

Note 2 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2021			2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	2 432 714	129 207	2 303 507	2 669 457	138 767	2 530 690
Crédits de trésorerie	2 085 111		2 085 111	2 306 498		2 306 498
Crédits à l'équipement	104 897		104 897	98 518		98 518
Créances rattachées	18 983		18 983	20 045		20 045
Créances douteuses (1)	121 150	61 523	59 627	121 168	60 468	60 700
Créances douteuses compromises	102 573	67 684	34 889	123 228	78 299	44 929
Comptes ordinaires débiteurs	1 755	0	1 755	1 531	0	1 531
Comptes ordinaires débiteurs	1 755		1 755	1 531		1 531
Créances rattachées			0			0
Total	2 434 468	129 207	2 305 262	2 670 988	138 767	2 532 221

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis - Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

en milliers d'euros	2020	dotations	reprises	2021
Créances douteuses (1)	60 468	48 763	47 709	61 523
Créances douteuses compromises(2)	78 299	59 163	69 778	67 684
Total	138 767	107 927	117 487	129 207

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 44 076 K€ contre 38 409 K€ en 2020
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 574 K€ au 31/12/2021 contre 443 K€ en 2020 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3 - Participations

en milliers d'euros	2021	2020
Etablissements de crédit	537	537
Autres	1 621	1 621
Total Brut	2 159	2 159
Dépréciations	0	0
Total Net	2 159	2 159

Note 4 - Parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	2021	2020
Parts dans des sociétés financières	24 016	24 016
Parts dans des sociétés commerciales	325 782	329 673
Total Brut	349 798	353 689
Dépréciations	10 646	9 518
Total Net	339 152	344 171

Note 5 - Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Brut 31/12/2020	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2021	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2021
Crédit bail mobilier et LOA	1 004 567	398 427	366 434	1 036 560	629 644	406 916
Créances rattachées	8 082	458	929	7 611		7 611
Créances douteuses	18 068	2 385		20 453	10 635	9 818
Créances douteuses compromises	9 558		1 249	8 309	7 383	926
Total	1 040 275	401 270	368 612	1 072 933	647 662	425 271

Note 5 - Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Amortissements et Dépréciations 31/12/2020	Dotations amortissements		Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2021
		Linéaires	Dégressives			
Crédit bail mobilier et LOA	589 508		189 275		149 139	629 644
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	10 291			10 635	10 291	10 635
Créances douteuses compromises (1) (2)	8 521			7 383	8 521	7 383
Total (2)	608 320	0	189 275	18 018	167 951	647 662

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 3 612 K€ contre 2 388 K€ au 31/12/2020
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 16,7 M€ au 31/12/2021 contre 17,1 M€ au 31/12/2020

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Brut 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2021	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	35 345	3 130		38 475	30 396	8 079
Immobilisations corporelles	67			67	61	7
Total	35 412	3 130	0	38 542	30 457	8 086

Note 6 bis - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2020	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	28 085	2 311		30 396
Immobilisations corporelles	61			61
Total	28 146	2 311	0	30 457

Note 7 - Autres actifs

en milliers d'euros	2021	2020
Fournisseurs	50	162
Etat, impôts et taxes	1 267	2 510
Groupe et associés	13 817	7 678
Débiteurs divers (1)	7 509	11 741
Total	22 642	22 091

(1) dont 604 k€ de facturation LBPLF

Note 8 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2021	2020
Produits à recevoir	16 825	31 121
Charges constatées d'avance et divers	858	847
Total	17 682	31 968

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros	2021	2020
Dettes à vue	3 676	2 174
Dettes à terme (1)	2 559 805	2 608 388
Dettes rattachées	4 064	5 646
Total	2 567 546	2 616 207

(1) emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 2 549 805 K€.

Note 10 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2021	2020
Autres dettes à vue	19 279	25 340
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	19 279	25 340

Note 11 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2021	2020
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	361 000	589 000
Dettes rattachées	-12	-53
Total	360 988	588 947

Note 12 - Autres passifs

en milliers d'euros	2021	2020
Dettes Fournisseurs hors groupe	10 616	6 078
Fournisseurs, effets à payer	0	0
Etat, impôts et taxes	7 932	7 657
Organismes sociaux	2 276	2 387
Dépôts de garantie	0	0
Assurances	1 843	1 928
Groupe et associés	9 581	5 900
Créditeurs divers	1 654	673
Personnel	5 298	4 734
Total	39 201	29 357

Note 13 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2021	2020
Produits constatés d'avance	15 080	19 231
Charges à payer frais généraux	12 039	13 080
Provision pour congés payés	3 071	3 122
Autres provisions pour charge de personnel (1)	5 526	4 394
Provision pour participation	1 647	0
Provision pour intéressement	1 124	2 726
Divers	8 432	3 319
Total	46 919	45 873

(1) dont : 3,6 M€ de provision sur rémunérations variables et 2 M€ pour le Compte Epargne Temps

Note 14 - Provisions

en milliers d'euros	2020	DOTATION	REPRISE	Mouvement de Réévaluation	2021
Provisions pour avantages sociaux (1) (2)	7 718	143	348	-125	7 388
Autres provisions	6 614	6 952	5 826		7 740
Total	14 332	7 095	6 174	-125	15 128

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :

- une provision de 5 964 K€ au 31/12/2021 contre 6 196 K€ au 31/12/2020 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de K€ 1 424 K€ au 31/12/2021 contre 1 522 K€ au 31/12/2020 pour couvrir les médailles du travail.

(2) la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 conduisant à étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite constitue un changement de réglementation applicable pour la première fois à l'exercice 2021 avec effet rétroactif à comptabiliser dans les capitaux propres d'ouverture. Cet ajustement s'élève à - 125 k€.

Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 0,70 % contre 0,29 % en 2020
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 0,80 % contre 0,38 % en 2020

Note 15 - Les capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2020	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2021
Capital (1)	31 358				31 358
Primes d'émission	91 495				91 495
Réserve légale	3 136				3 136
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires	6 141				6 141
Subvention d'investissement	250			76	326
Report à nouveau (2)	25 540		1 052	125	26 717
Résultat (3)	26 530	26 087	-26 530		26 087
Total	184 450	26 087	(25 478)	201	185 260

(1) Le capital social de FRANFINANCE, composé de 1 959 861 actions au nominal de 16 €, est détenu par :
* SG Financial Services Holding à hauteur de 99,99%, soit 1 959 608 actions
* Franfinance Location à hauteur de 138 actions
* d'autres actionnaires personnes morales pour 1 action
* des actionnaires personnes physiques pour 114 actions

(2)(3) L'assemblée générale du 25/05/2022 a décidé de distribuer un dividende de 13 € par action soit 25 478 K€ et d'affecter en report à nouveau 27 326 K€

Proposition d'affectation du résultat 2021

en milliers d'euros	31/12/2021	Proposition d'affectation du résultat 2021	Solde après affectation du résultat
Capital	31 358		31 358
Primes d'émission	91 495		91 495
Réserve légale	3 136		3 136
Réserves réglementées	0		0
Réserves ordinaires	6 141		6 141
Subvention d'investissement	326		326
Report à nouveau (1)	26 717	609	27 326
Résultat (2)	26 087	-26 087	0
Total	185 260	-25 478	159 782

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2021 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 13 € par action, soit 26 087 K€, ce qui portera le Report à nouveau à 27 326 K€

Note 16 : Engagements donnés

Engagements donnés						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2021
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	306 836	306 836
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	5 460	5 460
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	91 165	91 165
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	0	0	0	0	403 461	403 461

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring
dont 1884 k€ d'engagements douteux

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	312 296			312 296
Engagements de garantie :	28 939	60 156	2 070	91 165
Engagements sur titres :				0
Total	341 235	60 156	2 070	403 461

Note 17 : Engagements reçus

Engagements reçus						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2021
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement :	0	0	0		0	0
Engagements de garantie :						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	176 957	0	176 957
- Garanties autres (1)	0	0	0	36 130	0	36 130
Total	0	0	0	213 087	0	213 087

(1) dont : 7 486 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME
et 176 957 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement :				0
Engagements de garantie :	100 213 351	105 814 230	7 059 238	213 086 819
Total	100 213 351	105 814 230	7 059 238	213 086 819

Note 18 - Produits et charges d'intérêts

en milliers d'euros

Etablissements de crédits	2021	2020
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	9	-1
Total des produits	9	-1
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1) Titres et valeurs donnés en pension	(9 878)	(11 912)
Total des charges	(9 878)	(11 912)

(1) Dont intérêts courus à payer en 2021 : 4064 K€

Opérations avec la clientèle	2021	2020
Concours à la clientèle (2)	82 018	93 818
Total des produits	82 018	93 818
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	(208)	(222)
Total des charges	(208)	(222)

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2021 : 2269 K€

Obligations et titres à revenu fixe	2021	2020
TCN émis (1)	2 598	1 510
Total des charges	2 598	1 510

(1) Dont intérêts courus à recevoir en 2021 : -12 K€

Total des produits	82 027	93 818
Total des charges	(7 488)	(10 624)
Produits nets d'intérêt	74 539	83 194

Note 19 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

en milliers d'euros	2021	2020
Crédit-bail mobilier et assimilé	204 776	191 292
Location simple		
Total des produits	204 776	191 292

en milliers d'euros	2021	2020
Crédit-bail mobilier et assimilé	(196 985)	(197 427)
Location simple		
Total des charges	(196 985)	(197 427)

Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	7 792	(6 135)

Note 19 bis - Commissions

en milliers d'euros	2021	2020
Produits	22 959	28 907
Charges (1)	(4 625)	(6 686)
Produits nets des commissions	18 335	22 221

(1) dont 2731 K€ de commissions versées en 2021 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 4 938 K€ en 2020.

Note 20 - Ventilation des revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2021	2020
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme - 11 540 K€ de dividendes reçus de SOGEFINANCEMENT en 2021 contre 11 385 K€ en 2020 - 2 705K€ de part de résultat de la SCI AUXIMMO en 2021 contre 204 K€ en 2020 - 1 426 K€ de dividendes reçus de la COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON en 2021 contre 1 380 K€ en 2020 - 0 K€ de dividendes reçus de SOLOCVI en 2021 contre 108 K€ en 2020 - 292 K€ de dividendes reçus de SAGEM en 2021 contre 452 K€ en 2020 - 6 150 K€ de dividendes reçus de CEGELEASE en 2021 contre 6 192 K€ en 2020 - 90 K€ de dividendes reçus d'EUROFARMAT en 2021 contre 142 K€ en 2020	21 203	19 863
Total	21 203	19 863

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	2021	2020
Refacturations à SGEF SA	1 041	1 101
Refacturations à STARLEASE	2 430	2 284
Refacturations à SOGEFINANCEMENT	4 050	4 073
Refacturations à SOGELEASE	3 417	4 029
Refacturations à FENWICK	2 534	2 803
Refacturations à SOCIETE GENERALE	5 874	5 289
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	19 751	17 573
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT		
Autres produits	20 284	17 033
Sous-total Produits	59 381	54 185
Autres charges	(1 446)	(1 080)
Autres produits nets d'exploitation	57 935	53 105

Note 22 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

Frais de personnel	2021	2020
Rémunération du personnel	(43 204)	(42 670)
Charges sociales et fiscales (1)	(24 367)	(22 257)
Participation et Intéressement	(3 371)	(2 726)
Total	(70 943)	(67 652)

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 7 553 K€ en 2021 contre 7 443 K€ en 2020.

Autres frais administratifs	2021	2020
Impôts et taxes	(1 838)	(2 490)
Locations et charges locatives	(591)	(594)
Honoraires	(6 924)	(6 118)
Affranchissement, téléphone	(3 122)	(3 398)
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	(6 054)	(5 830)
Refacturation groupe (2)	(36 999)	(39 259)
Frais de publicités, missions et réceptions	(978)	(1 025)
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	(3 950)	(3 936)
Autres	1 048	2 932
Total	(59 408)	(59 719)

(2) dont 27,9 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2021 contre 30,6 M€ en 2020.

Note 23 - Coût du risque

en milliers d'euros	2021		2020	
	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan
Pertes				
- sur créances compromises clientèle	(32 250)		(26 033)	0
- sur créances non compromises clientèle	(15 438)		(14 764)	0
Dotations aux dépréciations sur clients	(130 646)		(139 774)	0
Reprises de dépréciations				
- sur créances compromises clientèle (1)	77 651		79 568	0
- sur créances non compromises clientèle (1)	67 267		69 542	0
Récupérations sur créances amorties (2)	21 381		19 210	0
Total Coût du Risque	(12 035)	0	(12 251)	0

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 7,9 M€ en 2021 contre 9,1 M€ en 2020.

(2) En 2021 Franfinance a procédé à une cession de créances dont le détail est le suivant:

- Cession à la société HOIST FINANCE AB en date du 16/07/2021 d'un portefeuille de créances clientèles constitué de prêts personnels et de crédits renouvelables. Ces créances, d'une valeur brute de 17.246 K€, et passées en pertes lors d'exercices antérieurs, ont été vendues pour 2 329 K€.

Note 24 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	2021	2020
Dépréciations sur immobilisations financières :	(1 173)	(1 078)
- Dotations aux dépréciations (1)	(1 667)	(1 200)
- Reprises de dépréciations (2)	494	122
Plus et moins-values de cessions :	78	256
- Plus-values sur immobilisations financières	78	
- Plus-values sur immobilisations corporelles		256
- Moins-values sur immobilisations incorporelles		
Total	(1 095)	(822)

(1) Dotation aux dépréciations des titres ITL
(2) Reprise de dépréciations des titres Disponis et CFCS

Note 25 - Produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	2021	2020
NEANT		
Total produits	-	-
NEANT		
Total charges	-	-

Note 26 - Impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	2021	2020
Charge fiscale courante	(8 027)	(3 033)
Prov risques & charges contrôle fiscal		
Charge d'impôt différée		
Total	(8 027)	(3 033)

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 26 087 M€.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 8 027 M€ envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	34 114	(8 027)	26 087
Résultat exceptionnel		0	0
Total	34 114	(8 027)	26 087

Le taux normal d'IS en 2021 est de 27,5 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 28,41 % en 2021

Note 27 - Emplois ventilés selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Emplois	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	112 090	1 027	1 000	0	0	114 117
- A vue	112 066					112 066
- A terme	24	1 027	1 000			2 050
- Créances rattachées						0
Créances sur la clientèle :	451 894	628 646	1 062 596	164 266	0	2 307 402
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	450 139	628 646	1 062 596	164 266		2 305 647
- Comptes ordinaires débiteurs	1 755					1 755
Total	563 984	629 673	1 063 596	164 266	0	2 421 518

Note 28 - Ressources ventilées selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Ressources	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	258 752	624 986	1 496 993	186 865	0	2 567 596
- A vue	3 648	28				3 676
- A terme	253 001	622 946	1 496 993	186 865		2 559 805
- Dettes rattachées	2 103	2 012				4 115
Comptes créditeurs de la clientèle :	2 207	256	391	0	0	2 854
- A vue	1 825	73	391			2 289
- A terme						0
- Dettes rattachées	382	182				564
Dettes représentées par un titre :	219 000	107 000	35 000			361 000
Total	479 959	732 242	1 532 384	186 865	0	2 931 450

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

en milliers d'euros Emplois	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières (1)	4 054	
Créances sur la clientèle		
Total (2)	4 054	0

(1) Transactions entre FRANFINANCE SA et SOGEFINANCEMENT au 31.12.2021 dans le cadre des conventions réglementées.

en milliers d'euros Ressources	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales (1)	991	
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total (2)	991	0

(1) dont 991 K€ de commissions à verser à SGEF relatives au Vendor Desk

en milliers d'euros Hors Bilan	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus (1)	176 957	
Engagements donnés		
Total (2)	176 957	0

(1) dont 176.957 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

(2) Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
DISPONIS SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	23 000	(7 185)	100,00%	18 498	14 891	0	0	909	(940)	0	
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON SA 32 bis rue Claude Chappe BP379 97829 Le port La Réunion	3 450	1 832	100,00%	5 518	5 518	0	0	3 473	1 228	1 426	
SCI AUXIMMO 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	1 591	55	99,81%	1 614	1 614	0	0	53	1 880	0	
FRANFINANCE LOCATION SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	23 088	279 505	100,00%	224 357	224 357	0	0	750 964 325	(33 022)	0	
SAGEMCOM LEASE SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	4 960	11 814	100,00%	2 006	2 006	0	0	105 638	217	292	
FENWICK LEASE SAS 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	5 100	87 637	100,00%	10 311	10 311	0	0	154 147 553	4 338	0	
KHADAMET S.A. (1) 70 Avenue Mohamed V 1002 TUNIS	226	(283)	89,00%	2 693	0	0	0	-	(2)	0	
CFC SERVICES SASU 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	1 780	-590	100,00%	3 636	1 610	0	0	2 585	546	0	
CEGELEASE 1 allée du progrès - AREAS 59320 ENGLOS	10 000	10 820	100,00%	57 289	57 289	0	0	329 443	8 389	6 150	
EUROFARMAT 1 allée du progrès - AREAS 59320 ENGLOS	37	54	100,00%	211	211	0	0	838 879	97	90	
ITL 56-60 rue de la Glacière 75013 Paris	5 280	1 744	100,00%	24 910	22 960	0	0	42 135	-411	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
SOGEFINANCEMENT SA 53 Rue du Port CS 90201 92724 NANTERRE CEDEX	2 820	232 382	20,00%	537	537	0	0	252 123	108 970	10 540	
TASSHIL S.A. (1) (2) 68, Avenue Farhat Hached 1001 TUNIS	81		34,98%	369	0	0	0	0	0	0	

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2013
(2) En cours de liquidation

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales non reprises au §A a. Filiales françaises											
CONCILIAN SNC 69 Avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	0	49,00%	7	7	0	0	17 259	1 866	0	
SGEF SA 17 Cours Valmy 92800 PUTEAUX			NS	NS	NS	0	0	NS	NS	NS	

EFFECTIF MOYEN AU 31/12/21

Catégories de salariés	2021		2020	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	502	51	489	53
Agents de maîtrise	240		242	
Techniciens	176	5	196	5
Total	918	56	927	58

FRANFINANCE
Société Anonyme au capital de 31.357.776 euros
Siège social : 53, rue du Port – CS 90201 – 92724 NANTERRE Cedex
719 807 406 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-cinq mai,
A 9 heures,

.../...

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à..... 26 086 966,25 €

Augmenté du report à nouveau créditeur de..... 26 716 858,31 €

Le montant à répartir est de..... 52 803 824,56 €

L'Assemblée Générale déclare, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 prennent en charge une somme de 190.671,36 €, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39,4 du même Code. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 54.169,73 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de 26 086 966,25 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 13 € par action,
soit pour 1 959 861 actions..... 25 478 193,00 €

Report à nouveau d'un montant de..... 27 325 631,56 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

DIXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le 25 mai 2022,

Le Directeur Général,
M. Frédéric JACOB PERON